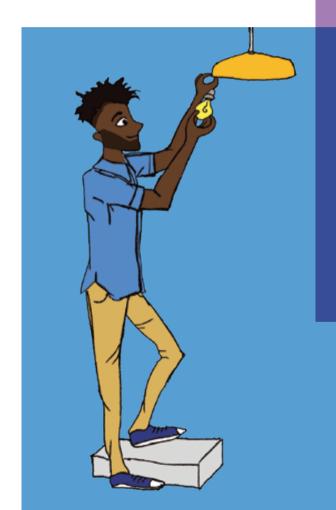


Guide d'entretien de votre logement



DANS VOTRE
LOGEMENT
VOUS ÊTES
CHEZ VOUS





# Qui répare et entretient?









# Comment entretenir et réparer?

Des FICHES PRATIQUES à la fin de ce document pour vous simplifier la vie.



# Ce guide pratique

### est le vôtre

Gardez-le précieusement, vous y trouverez des repères utiles pour l'entretien de votre logement. Outil de référence pour tout ce qui concerne les réparations et l'entretien courant de votre habitat, il traduit en termes clairs le décret n° 87-712 du 26 août 1987.

Rangé avec votre contrat de location, vous pourrez vous y reporter dès que des petits travaux d'entretien se font sentir ou qu'un grand ménage de printemps se prépare! Vous réaliserez ainsi de sérieuses économies, vous renforcerez votre sécurité et améliorerez votre confort et votre qualité de vie.

#### Pratique, c'est un guide en deux parties



#### Qui répare et entretient ?

Entrée, cuisine, salle d'eau, pièce à vivre... le guide vous indique, pièce par pièce, équipement par équipement, si c'est à vous ou à votre bailleur de prendre en charge l'entretien et la réparation des différents éléments de votre logement.



# Comment entretenir et réparer ?

En suivant les conseils délivrés par les fiches pratiques, vous ferez l'économie de lourdes réparations demandées lors de l'état des lieux de sortie, en cas de dégradations.



Pour plus de renseignements, votre équipe de proximité est à votre disposition. N'hésitez donc pas à vous rendre dans l'agence dont votre logement dépend.

# Entrée et cuisine

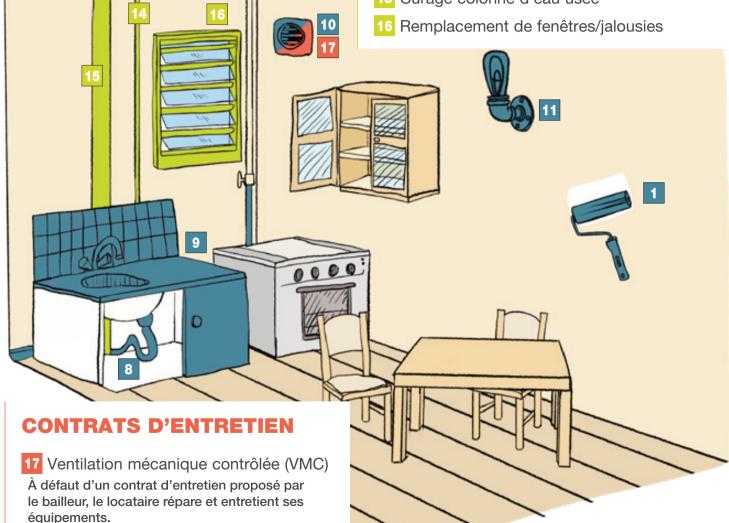
#### **LOCATAIRE**

- Peinture murs et plafonds du logement : maintien en état de propreté, menus raccords de peinture, rebouchage de trous
- Clés (portes et boîte aux lettres) et/ou badges et/ou télécommande de parking
- 3 Fusibles
- 4 Interphone intérieur ou visiophone
- Porte : remplacement judas, numérotation porte, serrure, canon, poignée
- 6 Plinthes
- 7 Sol (dalles, linoléum ou carrelage) : entretien et pose de raccords
- 8 Siphon : débouchage et remplacement joint
- 9 Entretien de l'évier, de la robinetterie, du plan de travail et du meuble évier : faïence, joint, mitigeur, mélangeur, chaînette et flexible, remplacement des portes et graissage des charnières
- 10 Nettoyage et débouchage de la ventilation
- 11 Ampoules/douilles : remplacement et entretien





- Remplacement porte d'entrée et interphone extérieur (sauf en cas de dégradation)
- 14 Canalisation du réseau d'alimentation en eau potable
- 15 Curage colonne d'eau usée

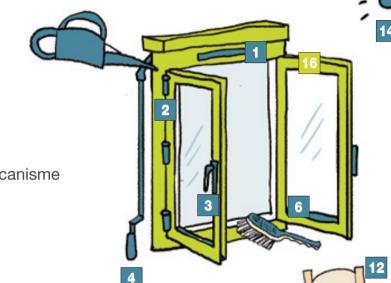


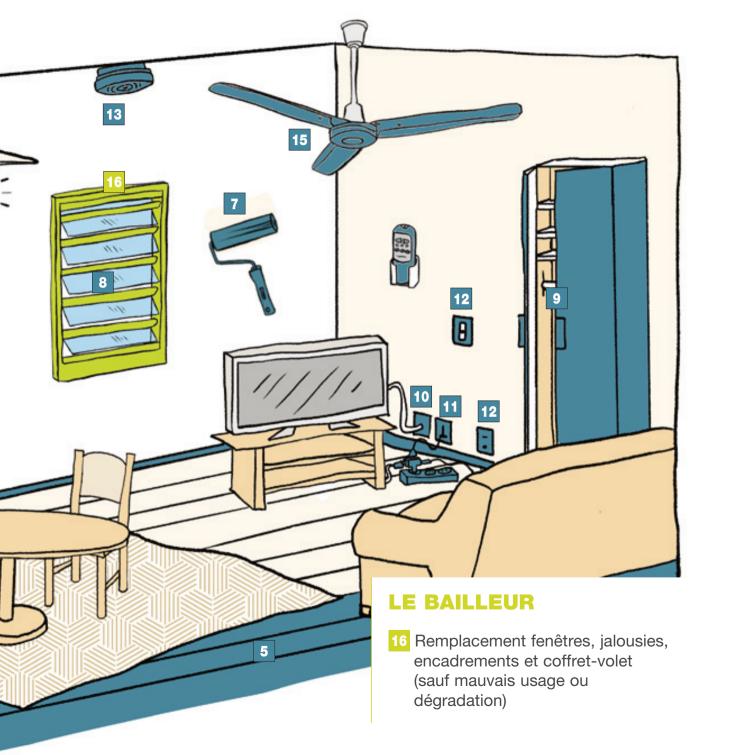
En cas de doute, contactez votre agence.

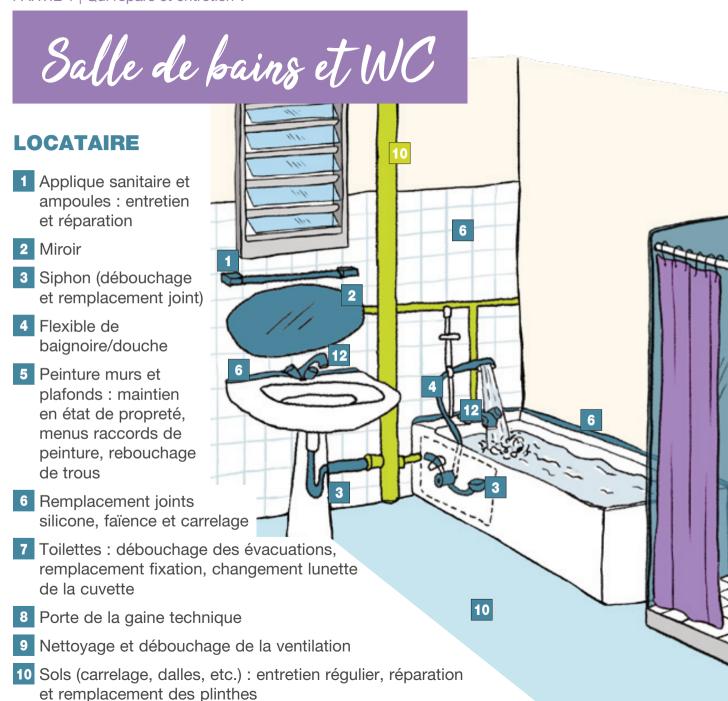
# Pièce à vivre

#### **LOCATAIRE**

- 1 Grille d'entrée d'air
- 2 Gonds et paumelles
- Poignée de fenêtre et mécanisme de manœuvre des jalousies
- Volets roulants (lames de stores, manivelles ou sangles) : graissage et entretien courant, entretien du mécanisme
- 5 Sol (dalles, linoléum ou carrelage) : entretien et pose de raccords
- 6 Joints de vitrage (pareclose, etc.)
- Peintures et rebouchage des trous : murs et plafonds
- 8 Vitres
- 9 Placards dont portes, boutons et poignées
- 10 Prise TV : entretien et remplacement
- 11 Prise téléphone : entretien et remplacement
- 12 Prises de courant et interrupteurs : entretien et remplacement
- 13 Détecteur de fumée : nettoyage et remplacement de la pile
- 14 Ampoules/douilles : entretien et remplacement
- Brasseur d'air et télécommande : nettoyage, entretien et réparation







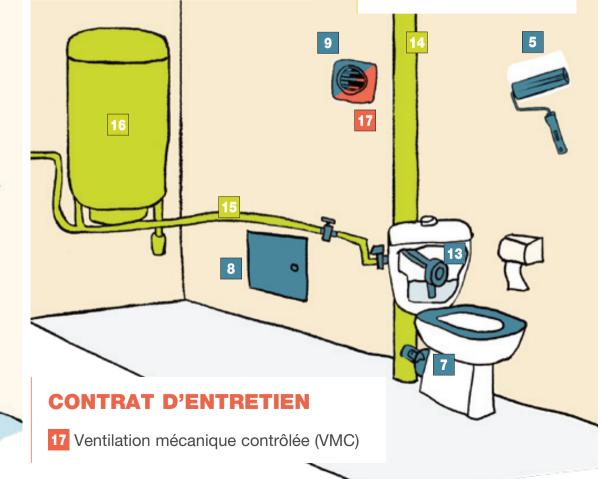
#### LOCATAIRE

11

- Douche et paroi de douche : entretien et réparation
- Robinetterie: entretien (joint, presse, clapet, étoupe)
- 13 Système de chasse d'eau : changement joint, flotteur, joint cloche et collier

#### **LE BAILLEUR**

- 14 Remplacement de la colonne d'eau usée
- 15 Canalisation du réseau d'alimentation en eau potable
- 16 Ballon électrique / Chauffe-eau solaire (si posé par le bailleur)



# Espaces extérieurs

# maison individuelle

#### **LOCATAIRE**

1 Entretien de l'antenne parabole individuelle/TV

2 Dégorgement des chéneaux et gouttières

3 Entretien des ouvertures d'aération

A Retrait de la mousse sur les auvents et la toiture

5 Entretien des pelouses, taille des arbres et des arbustes, remplacement des arbustes

6 Vidange de la fosse septique individuelle

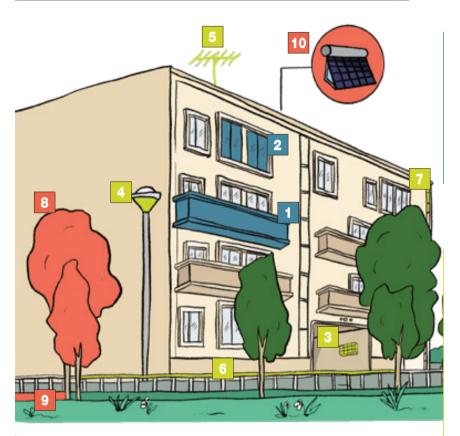
- Éclairage extérieur (applique et ampoule)
- 8 Remplacement de la boîte-auxlettres
- 9 Ramonage du conduit de fumée



#### CONTRATS D'ENTRETIEN

- 10 Panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire
- 11 Espace vert non privatif

# Espaces extérieurs



#### **CONTRATS D'ENTRETIEN**

- 8 Élagage des arbres
- 9 Entretien des espaces verts
- 10 Entretien et réparation de la production d'eau chaude solaire

# immeuble collectif

#### **LOCATAIRE**

- 1 Balcon : débouchage et évacuation
- 2 Volets et grilles : entretien et graissage serrurerie

#### **LE BAILLEUR**

- 3 Remplacement des boîtesaux-lettres
- 4 Éclairage extérieur : remplacement de l'éclairage et de l'équipement
- 5 Antenne : réparation et remplacement
- 6 Clôture et portillon : réparation et remplacement
- 7 Canalisation : entretien et réparation

# Comment entretenir et réparer?



### des parties intérieures

Un carreau de faïence cassé ou décollé ? Un objet à fixer au mur ? Il est impératif d'informer votre bailleur avant tous travaux de percement des murs ou de remplacement de carrelage.





L'entretien de vos sols se fait avec des produits adaptés à leur nature et non à grande eau. De même, pour préserver les revêtements, prévoyez des protections sous les pieds de vos meubles.



des parties intérieures

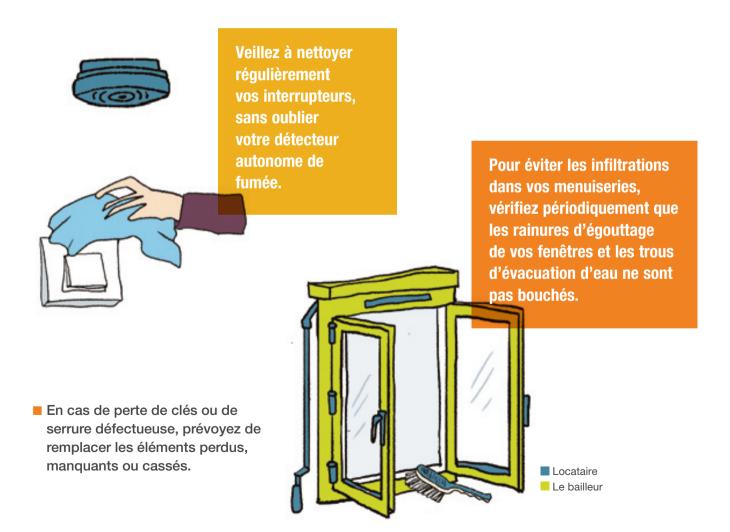
■ Veillez à ne jamais percer vos sols, notamment lors de l'installation d'une barre de seuil. En cas de besoin, demandez conseil à votre chargé(e) de clientèle.



 Lessivez régulièrement vos murs peints avec de l'eau tiède.



des parties intérieures



# Fiches pratiques

#### **Votre sécurité**

Pensez à ne jamais intervenir sur l'installation électrique ou sur un équipement si le courant n'est pas coupé, même pour changer une ampoule.

- Vérifiez régulièrement le bon état des interrupteurs et des prises de courant. Remplacez-les si nécessaire.
- Pour débrancher une prise sans risquer de la dégrader, tenez la prise en tirant sur la fiche.



Locataire

Remplacez les coupecircuits hors d'usage par un équipement identique et de même calibre. Attention à l'utilisation excessive de rallonges et aux multiprises surchargées qui risquent de chauffer. Préférez les multiprises avec interrupteur ou coupe-veille, qui peuvent s'éteindre automatiquement ou facilement.



### Votre sécurité

Pour votre sécurité, ne modifiez pas l'installation électrique de votre logement.



Pour votre sécurité, maintenez vos bouches de ventilation dégagées.

## Fiches pratiques

#### Les installations

#### de plomberie

Pour prévenir infiltrations et moisissures, les joints en silicone autour des lavabo, baignoire et évier doivent être nettoyés régulièrement et remplacés si

Prenez garde aux blocs désodorisants, jouets d'enfant, coton, tissu, tampons et serviettes hygiéniques, et autres éléments qui pourraient boucher vos toilettes. Toute réparation liée à un engorgement ponctuel dû à une mauvaise utilisation des canalisations se fera à vos frais.





# Les installations de plomberie



- Pensez à détartrer régulièrement vos équipements sanitaires.
- Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement du robinet d'arrêt de l'alimentation d'eau de votre logement. En cas de fuite importante, coupez l'eau au plus vite en fermant le robinet d'arrêt d'eau.
- Ne versez pas d'huile ou de graisse fondue dans vos canalisations. En refroidissant, elles se solidifient et bouchent vos conduits.



#### La ventilation

Laissez entrouvert des deux côtés de votre logement pour une aération naturelle et traversante. Locataire Le bailleur

Pensez à aérer votre intérieur au moins 10 minutes par jour, même si votre logement est équipé d'une VMC, pour éviter l'accumulation de mauvaises odeurs ainsi que la formation de moisissures. Si des moisissures apparaissent, nettoyez-les régulièrement au vinaigre blanc et au bicarbonate de soude. Attention, si des traces de moisissures sont présentes au moment de l'état des lieux de sortie, les travaux de remise en état seront à votre charge.

 Pour votre sécurité, vos hottes ou sèche-linge ne doivent pas être raccordés aux bouches de ventilation.
 Pensez à changer ou à nettoyer le filtre régulièrement.

Soyez prudent, ne bouchez pas vos grilles de ventilation et nettoyez-les régulièrement. Elles permettent de renouveler l'air dans toutes les pièces de votre logement et d'éviter les moisissures.

 Votre VMC permet un renouvellement d'air automatique. Il ne faut jamais l'obstruer ou l'arrêter.



#### des parties extérieures



#### Boîtes aux lettres :

Locataire

Remplacement des serrures et des clés

I e bailleur

Remplacement des boîtes aux lettres

- Ne surchargez pas votre balcon.
- Ne lavez pas votre balcon à grande eau.
- Les jardinières doivent être placées à l'intérieur de votre balcon.

Les annexes (balcon, terrasse, loggia, jardin, garage, box et cave) font aussi partie de votre logement.
Vous êtes donc responsable de leur entretien et de leur réparation éventuelle.

#### Balcon:

Locataire

Débouchage, évacuation

Les évacuations sont conçues pour les eaux pluviales. Aucun déchet ou matière solide ne doit en obstruer l'écoulement. Il est interdit de modifier et/ou de se raccorder aux réseaux en ajoutant des équipements.



Avant tous travaux, renseignez-vous auprès de votre bailleur. Toute transformation (pose de carrelage, modification des cloisons ou des appareils sanitaires, extension, parabole, transformation de clôture, pose de climatiseur...) nécessite une autorisation écrite du bailleur. Faute d'autorisation, le bailleur peut vous demander de remettre le logement dans son état d'origine, à vos frais, au moment de votre départ.

# Le décret qui établit la liste des réparations locatives est le décret n° 87-712 du 26 août 1987

«Sont des réparations locatives les travaux d'entretien courant et de menues réparations, y compris les remplacements d'éléments assimilables auxdites réparations, consécutifs à l'usage normal des locaux et équipements à usage privatif (...). »

#### La liste établie par le décret couvre :

- les parties extérieures dont le locataire a l'usage exclusif;
- les ouvertures intérieures et extérieures ;
- les parties intérieures ;
- les installations de plomberie ;
- les équipements d'installations électriques ;
- les autres équipements mentionnés au contrat de location.

Pour consulter l'intégralité du décret et son annexe, reportez-vous à votre état des lieux ou rendez-vous sur le site Internet :

www.legifrance.gouv.fr







#### **Standard**

0596 592 700

lundi et mercredi de 8h à 12h et de 14h à 16h30 mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h

**Astreintes:** 0696 21 64 29

- lundi et mercredi : après 17h15
- mardi, jeudi, vendredi : après 12h
- samedi, dimanche, jours fériés

et jours de fermeture exceptionnelle : 7h à 19h



#### **Bureaux**

- SIMAR Fort-de-France 0596 59 27 72
- SIMAR Marin 0596 59 27 71
- SIMAR Trinité 0596 59 27 73
- SIMAR Lamentin 0596 59 27 76
- SIMAR Ducos 0596 59 27 75

# La SIMAR à votre écoute



